

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 1^{er} décembre.

Moniteur du 30 novembre.

PARTIE OFFICIELLE.

Des décrets portent promulgations des conventions conclues entre la France et la Belgique pour les raccordements des réseaux des chemins de fer des Ardennes avec les chemins de fer de Namur et de Luxembourg.

Divers journaux ont parlé d'une réunion prochaine du Corps législatif. Nous croyons que cette nouvelle est inexacte, et que les chambres seront réunies à l'époque ordinaire.

On pense néanmoins que le Sénat sera convoqué avant le Corps législatif pour délibérer sur le sénatus-consulte rendu nécessaire par le dernier décret de l'Empereur relatif aux travaux des Chambres.

— La Cour de cassation a rejeté hier le pourvoi du journal la Gironde contre un arrêt de la Cour de Bordeaux du 26 juillet.

Nouvelles de Chine.

On lit dans la feuille officielle :

« Le Moniteur du 14 novembre a fait connaître dans quelles circonstances les ambassadeurs de la France et de la Grande-Bretagne en Chine avaient dû prendre la résolution de faire avancer les forces alliées jusqu'à Tong-Tchou, à quatre lieues de Pékin.

« Le baron Gros et lord Elgin s'étaient à peine mis eux-mêmes en marche qu'ils recevaient dépêches sur dépêches de nouveaux commissaires chinois qui les suppliaient de demeurer à Tien-Tsin, où ces commissaires, Tsai, prince d'Y-Tsin, et Muh, ministre de la guerre, annonçaient qu'ils allaient se rendre immédiatement, munis des pleins pouvoirs nécessaires. Après ce qui s'était passé à Tien-Tsin, les ambassadeurs ne pouvaient que réitérer leur déclaration qu'ils se

dirigeaient sur Tong-Tchou, prêts à y reprendre les négociations si les commissaires chinois justifiaient de leurs pouvoirs, mais décidés, dans le cas contraire, à marcher immédiatement sur Pékin.

« Le prince répliqua par un message plus pressant, dans lequel il annonçait que le gouvernement chinois accédait à tout ce qu'on avait exigé de lui, et demandait que, dès lors, les forces alliées s'arrêtassent à 6 milles en avant de Tong-Tchou, où les commissaires chinois attendaient le baron Gros et lord Elgin pour y signer avec eux la convention préparée à Tien-Tsin, après quoi les deux ambassadeurs iraient à Pékin procéder, avec une escorte de 1,000 hommes, à l'échange des ratifications.

« Le comte de Bastard, secrétaire de l'ambassade française, fut envoyé, à la suite de cette communication, à Tong-Tchou, où il trouva en effet, le 18 septembre, les deux plénipotentiaires chinois, qui convinrent avec lui de tout ce qui touchait à la signature de la convention. Mais, au moment où M. de Bastard revenait, ce même jour, rendre compte de sa mission, et où les troupes arrivaient elles-mêmes à Chang-Kia-Wang, sur la limite indiquée pour leur bivouac, ces dernières se trouvaient en présence d'une force tartare de 15 à 20,000 hommes, qui, démasquant soudainement 70 pièces de canon, ouvraient aussitôt le feu contre elles.

« Malgré la surprise d'une attaque aussi inattendue et aussi odieuse, il ne fallut qu'une heure aux troupes alliées pour enlever, avec des pertes très minimes, tout ce qui était devant elles et mettre dans la plus complète déroute, l'ennemi, qui laissa 1,500 des siens sur le champ de bataille.

« Les plénipotentiaires chinois paraissent avoir été étrangers à la préparation de ce guet-apens, que l'intraitable ennemi des étrangers, San-Koli-Tsin, semble avoir seul conçu et exécuté. On avait eu un instant des inquiétudes sur le sort de plusieurs personnes qui, ayant pris les devants sur l'armée, étaient dans Tong-Tchou lorsque l'affaire de Chang-Kia eut lieu. On a heureusement acquis la certitude, par des informations postérieures, qu'elles avaient simple-

ment été emmenées à Pékin, où elles reçoivent le meilleur traitement. Ces personnes sont, du côté des Français, outre quelques hommes d'escorte, le colonel de Grandchamp, l'abbé Duluc, interprète du général de Montauban, et M. d'Escayrac de Lauture; du côté des Anglais, M. Parks, interprète de lord Elgin, M. Lock, son secrétaire, et M. Bowilbey, correspondant du Times.

« Après le succès qui venait d'être si inopinément remporté, et aucune explication n'ayant été envoyée ni au camp allié, ni aux ambassadeurs par les commissaires chinois, les forces franco-anglaises laissèrent à leur droite Tong-Tchou, qu'elles avaient complètement abandonné, pour se porter sur Pékin, où elles avaient appris qu'il avait été formé à Palikiao, trois lieues en avant de cette capitale, un camp considérable défendu par une nombreuse artillerie, par le canal qui relie le Pei-Ho à Pékin, et commandé par San-Koli-Tsin avec l'élite de ses troupes.

« Le 21 septembre, à sept heures du matin, la lutte s'engageait; à trois heures, le camp tartare était enlevé, et San-Koli-Tsin, après y avoir perdu un monde énorme, y laissait toutes ses tentes.

« Le Gouvernement de l'Empereur n'a pas encore reçu les rapports relatifs à l'affaire de Chang-Kia, il n'en connaît que le résultat principal; mais le rapport du général de Montauban sur la bataille du 21, à Palikiao, vient de lui parvenir; ce rapport est plein d'émouvants détails.

« Le lendemain de la victoire si glorieusement gagnée par les forces alliées, le frère aîné de l'Empereur, Kong, écrivait aux ambassadeurs pour leur annoncer que Tsai et Muh étaient destitués, et que lui, prince de la famille impériale, était nommé commissaire impérial pour conclure la paix. Le baron Gros et lord Elgin venaient de lui répondre, à la date des dernières informations, que, avant de suspendre les hostilités ou d'entrer en pourparlers avec lui, il fallait que les Européens retenus à Pékin fussent renvoyés au camp allié. Les ambassadeurs comptaient sur une réponse favorable, et ce temps

d'arrêt procurait un repos salutaire aux troupes dont les escadres assuraient facilement le ravitaillement par la voie du Pei-Ho. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

On a procédé dimanche, à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, à l'élection de quatre membres de la Chambre consultative des arts et manufactures. MM. Roussel-Dazin, Réquillart-Scrépel, Wattine-Bossut et Constantin Descat, membres sortants, ont été réélus.

Deux des ouvriers qui ont été atteints par les flammes, lors de l'explosion qui a eu lieu à l'établissement du gaz, sont sortis de l'hôpital. Le troisième ouvrier est en voie de guérison, il reprendra son travail sous quelques jours.

Tribunal de police du canton de Roubaix.

Dans l'intérêt des individus traduits devant les tribunaux de simple police et pour leur éviter des frais, souvent plus élevés que les peines prononcées, les citations pour comparaître devant ces tribunaux et la signification des jugements sont précédés d'un avertissement sans frais.

Les personnes ainsi prévenues officieusement qui négligent de déférer à ces avertissements, rendent nécessaire l'emploi des formalités judiciaires.

Nous croyons utile de rappeler que les frais de citation sont de 2 fr. 80 c. et ceux de la signification du jugement de 3 fr. 10 c.

Les contrevenants qui se rendent exactement à ces invitations évitent ces frais; au cas contraire, ils sont obligés de payer ou ils prolongent la durée de la contrainte par corps.

(Communiqué).

Des instances sont faites depuis longtemps auprès du Gouvernement pour l'établissement d'un chemin de fer de Lille à Tournai. Nous apprenons que, par suite des démarches de M. le Préfet, M. le Ministre des travaux publics vient

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 1^{er} DÉCEMBRE 1860.

— N° 6. —

FAUTE DE CONFIANCE

PAR G. RAIMUND.

V

— Tu es ponctuelle, Marie, lui dit-il aussitôt; tant mieux, car le temps presse, ma position ne me permet point d'attendre.

Marie ne répondit pas; l'angoisse enchaînait sa langue, mais ses yeux étaient fixés sur le Polonais.

— Il me faut de l'argent, poursuivit-il, beaucoup d'argent, et tout de suite; deux mille thalers au moins. J'ai compté sur toi, tu vas me les procurer; c'est là ce qui m'amène ici.

— Mon Dieu! balbutia-t-elle effrayée, c'est impossible; je n'ai pas cette somme, et qui me la donnerait?

— Personne, reprit-il d'un ton bref et rude, mais tu la prendras dans la caisse bien garnie du comte.

Marie réprima un cri d'horreur.

* Reproduction interdite.

— Non! non, dit-elle avec feu; anéantis-moi, foule-moi aux pieds, mais ne me force pas à voler mon mari.

— Pas de scènes, je t'en prie, ce n'est ni le lieu ni le moment, répliqua-t-il avec impatience; puis il ajouta d'un air sombre: — Crois-tu donc que je t'engagerais à cette action si je n'y étais pas contraint, et t'imagines-tu que quand il me faut absolument cette somme, je serais assez fou pour laisser échapper mon ancre de salut, parce que, par un sentiment de délicatesse exagéré, tu hésites à prendre ce que le comte te donnerait avec joie?

— Impossible, Kielsky. Oh! c'est la seule chose que je ne puisse vous accorder. Prenez mon écriin, il vaut presque cette somme, et du moins il est à moi, bien que ce soit un présent de mon mari.

— Mais il ne peut me servir à rien! s'écria-t-il en frappant du pied; en essayant de le vendre, je ferais redoubler les soupçons qui pèsent déjà sur moi, je me trahirais même. Tu ne réfléchis pas que si j'étais arrêté et poursuivi de ce chef, tu te trouverais compromise, que ce serait une tache ineffaçable pour le nom que tu portes; car jamais je ne me reconnaitrais coupable d'un vol que je n'aurais point commis.

— Et que vous impute-t-on qui exige votre fuite et une pareille somme? demanda Marie en tremblant.

Kielsky garda un moment le silence, puis il répondit d'un air sombre:

— On m'accuse d'avoir fait des faux, et l'on est sur ma trace. J'en suis réellement coupable; la misère m'y a poussé.

Marie laissa échapper un faible cri et se couvrit le visage de ses deux mains.

Kielsky continua sans y faire attention:

— Des poursuites judiciaires sont inévitables; elles ont peut-être commencé dès hier après mon départ. C'est pourquoi je ne me suis point présenté au château: on pourrait venir m'y chercher, tandis que personne ne me soupçonnera au moulin. Me voilà sans aucune ressource, et je veux partir, il faut que je parte. Peut-être trouverai-je au-delà des mers le bonheur que je poursuis vainement ici. Mais qui me donnera la somme dont j'ai besoin? Personne que toi, dont l'honneur est étroitement lié au mien, et c'est là, Marie, je le répète, c'est là ce qui m'amène.

Marie ne répondit que par un signe de tête. Le découragement, la perplexité et le désespoir se peignaient sur son visage pâle. Mais tout à coup un éclair de joie illumina son regard, et elle dit avec vivacité:

— O Kielsky, Dieu nous vient en aide. Le pasteur Lechmann est dépositaire de mon petit patrimoine; je l'ai remis entre ses mains à la mort de mon bon père: n'ayant plus, ne voulant plus avoir aucun droit à cet héritage, je ne pouvais en disposer autrement. Mais il s'agit à présent de votre liberté, de votre honneur, duquel, vous avez raison, dépendent par contre-coup le mien et celui de mon mari. Je vais donc écrire au pasteur, et ce fidèle ami, mon second père, vous remettra sans hésiter les trois mille thalers que je lui ai confiés. Dieu se chargera du reste, lui qui est le protecteur des pauvres et des abandonnés.

Kielsky baissait les yeux, évidemment en proie à une lutte intérieure, mais il répliqua bientôt d'une voix ferme:

— Ma situation critique ne me permet plus de me taire. Cet argent dont tu parles n'existe plus. Dans un cas semblable à celui où je me trouve aujourd'hui, je m'adressai à Lechmann

pour savoir ce que tu t'étais devenue, bien convaincu que tu ne me laisserais point dans l'embarras s'il était en ton pouvoir de m'en tirer. Le pasteur fut de même avis, et me remit les trois mille thalers, en me faisant promettre de ne jamais t'en instruire, en quelque endroit que je fusse te retrouver un jour. Mais il me fit obstinément mystère et de ta brillante position et du lieu que tu habitais.

Marie avait écouté en silence et comme pétrifiée.

On l'eût prise pour une belle statue de marbre, tant son visage était pâle, tant elle restait immobile. Mais les grosses larmes qui lui roulaient lentement sur les joues prouvaient assez qu'il y avait en elle de la vie et une immense douleur.

— Alors, que Dieu te vienne en aide, dit-elle avec désespoir, et qu'il ait pitié de moi, car je ne puis faire ce que tu demandes.

— Femme, ne me pousse pas aux moyens extrêmes! s'écria Kielsky; et lui saisit et lui serra le bras avec une force convulsive qui lui fit faire un mouvement de douleur. — Songe que ton mari ne me refusera pas le prix de son honneur, si tu me forces à le lui demander; songe que cette révélation fera, en outre, le malheur de sa vie entière.

A ces mots, à cette perspective qu'il ouvrait devant elle, Marie recula avec épouvante.

— Marie, poursuivit-il, assumeras-tu volontairement pareille responsabilité? L'honneur, le bonheur d'une famille entière sont dans ta main; ton devoir n'est-il pas de les conserver, même aux dépens du repos de ta conscience? N'est-ce pas à toi seule de supporter les conséquences de ta faute, et ne crois-tu pas que le comte donnerait avec joie une somme dix fois